

**DÉLIBÉRATIONS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf. : CV/D37-2018

Séance du 26/04/2018 – Convocation du 17 avril 2018

Compte rendu affiché le 4 mai 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Xavier LAURE

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS, Vincent VIVO.

**Absents représentés**

Marine MATHEY par Xavier LAURE ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI ;  
Andrée MANGUELIN par Yves ARTETA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	24
Exprimés	24

**Objet : Affectation du résultat 2017**

L'examen du Compte Administratif 2017 a mis en évidence les résultats suivants :

**Section de fonctionnement :**

Total des dépenses : 8 245 043.90€

Total des recettes : 9 812 649.26€

**Soit un excédent de 1 567 605.36€**

**Section d'investissement :**

Total des dépenses : 2 102 144.67€

Total des recettes : 1 794 980.91€

**Soit un déficit de 307 163.76€**

En intégrant l'excédent de l'exercice antérieur, il apparaît un déficit cumulé d'investissement de 138 935.60€ auquel se déduisent les restes à réaliser d'investissement d'un montant de 648 076.49€ pour obtenir le besoin de financement qui s'élève à 787 012.09€.

Compte-tenu du résultat de fonctionnement s'élevant à 1 567 605.36€, il est proposé d'affecter la totalité au compte 1068, en recettes d'investissement couvrant ainsi le besoin de financement s'élevant à 787 012.09€.

Les résultats 2017 sont affectés de la manière suivante :

- En dépenses d'investissement au compte 001 : 138 935.60€
- En recettes d'investissement au compte 1068 : 1 567 605.36€

Le Conseil Municipal à l'unanimité (1 abstention : Vincent VIVO) :

- Ouf l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Compte Administratif 2017, et notamment le montant de l'excédent de fonctionnement,
- **DÉCIDE de l'affectation au compte 1068 (recettes d'investissement) de la totalité du résultat de fonctionnement soit 1 567 605.36€, et de l'affectation au compte 001 (dépenses d'investissement) du résultat cumulé d'investissement soit 138 935.60€,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 26 avril 2018  
Le Maire,  
**Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 3/05/2018

- Publication ou affichage le 4/05/2018

**Valérie GLATARD, Maire.**

  
**HÔTEL DE VILLE**  
Place du 8 mai 1945 – BP 0135  
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00  
Télécopie : 04 78 91 26 92

  
[www.mairie-neuillesursaone.fr](http://www.mairie-neuillesursaone.fr)  
[accueil@mairie-neuillesursaone.fr](mailto:accueil@mairie-neuillesursaone.fr)

